

RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET POUVOIRS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES – ADOPTION

Avis public est, par la présente, donné, qu'une révision du *Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs* a été adoptée lors de la séance du conseil d'administration du **25 juin 2024**.

Pour consulter le Règlement, [cliquez ici](#)

LE TOUT CONFORMÉMENT à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Donné à La Prairie, le 9 juillet 2024

M^e Nathalie Marceau
Secrétaire générale